

## **POUR SEVE, LES VINS DE TABLE NE SONT PAS L'AVENIR DES AOC**

SEVE est en partie née de rejets injustes de l'agrément AOC de vins de vigneron. Cela a été un point de cristallisation, un révélateur de la dérive de l'AOC. Y compris pour René Renou, qui avait goûté beaucoup d'excellents vins de Table issus d'un rejet de l'agrément, vendus plus chers que des vins d'AOC, et qui y voyait un des symptômes de la crise de l'AOC.

De tels vins étaient, et sont encore, refusés fondamentalement, à part ceux qui ne sont vraiment pas marchands, parce qu'ils viennent d'une volonté et de pratiques de rupture avec la viticulture standard, très liée à la chimie, des années 60. Ils tendent à exprimer le terroir, et le vigneron. Leur différence se manifeste de plusieurs façons : la plus connue est lors de la dégustation d'agrément : les jurys veulent que le vin ait un goût « typique », celui de la majorité. Si vous faites un vin différent, il est « atypique », et le voila affublé d'un « défaut ». Mais la différence se retrouve aussi dans les critères d'analyse : un liquoreux non chaptalisé va moins bien fermenter qu'un liquoreux trafiqué : comme la norme d'alcool minimum acquis a été fixée en fonction de la dynamique fermentaire permise par la chaptalisation, si vous avez un vin obtenu à petit rendement et naturellement, vous pouvez vous retrouver en vin de table. Autre possibilité : par exemple dans le Roussillon des normes ont été fixées majoritairement imposant un pourcentage minimum de cépages dits « améliorateurs » ; en fait ces cépages correspondent à la demande du marché mondial en vins standards. Ce ne sont pas les cépages qualitatifs issus de la longue observation des vigneron attachés à l'expression du terroir, qui défendent des vieux cépages par ailleurs souvent plus difficiles à travailler. Dans ce cas, ces vigneron sont obligés de mettre leurs plus beaux vins de terroir en vin de pays.

Encore aujourd'hui, que ce soit dans la Loire, à Bordeaux, dans le Roussillon, dans le Rhône, enfin partout, un certain nombre de vigneron connus, dont les vins sont respectés, sont obligés de mettre leur haut de gamme en vin de pays ou vin de table, et leur production standard en AOC. Dans la plupart des cas, c'est en désespoir de cause, ce n'est pas une politique de communication, et souvent cette injustice cause un grave préjudice aux vigneron concernés. Car 99% de ces vigneron sont très attachés aux valeurs de l'AOC. Et SEVE est intervenue plusieurs fois auprès de l'INAO pour défendre des vins et expliquer cette situation.

SEVE a soutenu la réforme Renou. Aujourd'hui, elle est en marche, sans lui, mais il a en donné l'impulsion. La dégustation ne sera plus demain le seul élément de l'agrément. Mais elle est partiellement maintenue comme un des arbitres possible de l'habilitation. SEVE, dans ce cadre, continuera à se battre pour que soit abandonné le principe de la « typicité organoleptique », qui est un déni des vins de terroir : cette dégustation doit redevenir une expertise simple servant à éliminer les vins tarés, le reste est du ressort des contrôles des conditions de production pratiqués et de l'expertise du projet du vigneron.

Cette réforme est en train de se mettre en place, les syndicats d'AOC vont devenir des ODG, l'INAO change de statut, nous réfléchissons aux règles de production ; tout bouge. La seule possibilité pour que cette réforme réussisse et redonne leur vraie place aux vins de terroir, aux vrais vins d'AOC, pour que l'offre d'AOC redevienne lisible pour les consommateurs, pour qu'on arrête de tricher, c'est que les vigneron qui veulent et font ces vins s'investissent massivement dans la mise en place des ODG, dans la réécriture des cahiers des charges des appellations. C'est maintenant, dans les semaines qui viennent, que cela se joue. C'est notre responsabilité, notre devoir, y compris vis à vis de la mémoire de René Renou. Nous avons été souvent tentés de dire : « on en a assez, passons tous en vin de table, c'est irréformable, on s'épuise sans avancer ». Mais là, à la lecture du cadre national voté, nous estimons qu'il y vraiment une possibilité de réussir le sauvetage du concept d'AOC ; et c'est en partie le résultat de nos batailles depuis des années. Au cas où la réforme n'irait pas jusqu'à la segmentation indispensable votée à l'initiative de René Renou, le travail que nous accomplissons depuis des années ne sera pas inutile. Car de toute façon, et quoi qu'il arrive, pour les vigneron de SEVE l'AOC reste et restera : définition du terroir, définition des pratiques à la vigne et à la cave pour l'exprimer, transparence nécessaire vis à vis du consommateur, et gestion collective de leur appellation par des vigneron responsables .

SEVE le 20 janvier 2007